

Article 10 (SFDR) Website Disclosures

Article 8 Fund

CapitalatWork Foyer Umbrella - ESG Bonds at work

Dénomination du produit: CapitalatWork Foyer Umbrella – ESG Bonds at Work
Identifiant d'entité juridique: 54930064Z2T40XEKVT07

Ce produit financier a-t-il un objectif d'investissement durable?

Oui

Non

Il réalisera un minimum **d'investissements durables ayant un objectif environnemental : %**

dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

Il réalisera un minimum **d'investissements durables ayant un objectif social : ___%**

promeut des caractéristiques environnementales et sociales (E/S) et, bien qu'il n'ait pas pour objectif l'investissement durable, il contiendra une proportion minimale de 10% d'investissements durables

ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

ayant un objectif social

Il promeut des caractéristiques E/S, mais **ne réalisera pas d'investissements durables**



Résumé

Ce document vous fournit des informations sur ce compartiment en relation avec le Règlement sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (SFDR EU 2019/2088). Ceci n'est pas un document de marketing. L'information est requise par la loi pour vous aider à comprendre les caractéristiques de durabilité et/ou les objectifs et les risques de ce compartiment. Nous vous conseillons de le lire conjointement avec d'autres documents pertinents sur ce fonds, en ce y compris le prospectus et son annexe, afin que vous puissiez prendre une décision éclairée quant à l'opportunité d'investir.



Sans objectif d'investissement durable

Il promeut des caractéristiques E/S et un minimum de 10% du portefeuille investira dans des obligations vertes, durables ou sociales pour lesquels il y aura un objectif d'investissement durable



Caractéristiques sociales et environnementales du produit financier

Quelles sont les caractéristiques sociales et environnementales promues par le produit financier?

Le compartiment promeut des caractéristiques environnementales et sociales en utilisant une approche « best-in-class ». C'est-à-dire qu'il sélectionne seulement les obligations des entreprises qui ont la meilleure performance concernant des caractéristiques durables expliquées ci-après. Ces caractéristiques s'appliquent au niveau de l'émetteur de l'obligation.

Les émetteurs d'obligations d'entreprises sélectionnés lors des décisions d'investissement ont des perspectives environnementales, sociales et de gouvernance positives puisqu'elles doivent respecter les exigences de la méthodologie de CapitalatWork en matière d'ISR (investissement socialement responsable).

Cette méthodologie suit elle-même l'approche « best-in-class » en s'appuyant sur des critères de notation provenant du fournisseur de données Sustainalytics et reprenant les trois piliers centraux ;

- Les facteurs environnementaux incluent : Carbone - Activités propres ; Émissions, effluents et déchets ; Utilisation des ressources.
- Les facteurs sociaux combinent : Droits de l'homme ; Capital humain ; Confidentialité et sécurité des données.
- Les facteurs de gouvernance couvrent : Gouvernance d'entreprise ; Éthique des affaires ; Corruption.

Les caractéristiques environnementales et sociales promues par le produit financier sont basées sur une sélection d'indicateurs d'incidence négatives sur des facteurs de durabilité.

Le produit financier :

- vise à promouvoir les entreprises qui ne sont pas actives dans le secteur des énergies fossiles(PAI 4)
- vise à promouvoir les entreprises qui ne violent pas un des 10 principes du Pacte Mondial des Nations Unies (PAI 10)
- Vise à promouvoir les entreprises et les émetteurs qui ne sont pas impliqués dans des activités non-éthiques ou controversées tel que production d'armes controversées (PAI 14), énergie nucléaire, tabac et pornographie
- Vise à promouvoir entreprises et les émetteurs qui ne sont pas impliqués dans des activités avec des incidences négatives importantes telles que l'exploration de pétrole et de gaz arctique, l'extraction de pétrole à partir de sables bitumineux, l'extraction et/ou la production d'huile et/ou gaz de schiste ainsi que le charbon thermique
- Vise à promouvoir les investissements dans des pays ne connaissant pas de violations de normes sociales, au sens des traités et conventions internationaux, des principes des Nations Unies ou, le cas échéant, du droit national (PAI 16)

Investissement durable

- Un minimum de 10% du portefeuille dans des obligations vertes, durables ou sociales. La sélection se fera sur la base d'un alignement des obligations vertes, sociales ou durables avec les critères de l'ICMA, du CBI ou du LMA pour les obligations émises par des entreprises et sont soumis à un examen externe indépendant (par exemple, Sustainalytics). Une due diligence ESG est appliquée aux émetteurs/bénéficiaires de ces instruments et prend en compte les aspects environnementaux, sociaux et de gouvernance des projets financés.

En plus d'obligations d'entreprises, le compartiment investit également dans des obligations d'établissements publics, d'états souverains ou d'organismes supranationaux.

Pour les obligations d'états souverains, le compartiment exclus :

- Les Etats qui n'ont pas ratifié ou l'ont pas mis en œuvre dans une législation nationale équivalente les 8 conventions fondamentales identifiées dans la déclaration de l'Organisation International du Travail (ILO) sur les droits et principes fondamentaux au travail et au moins la moitié des 18 principaux traités internationaux relatifs aux Droits de l'Homme
- Les Etats qui ne sont pas parties prenantes à l'Accord de Paris, à la Convention des Nations Unies sur la diversité biologique et au traité de non-prolifération des armes nucléaires
- Les Etats dont les budgets militaires sont particulièrement élevés (> 4% du PIB)
- Les Etats considérés par le GAFI comme des juridictions présentant des déficiences stratégiques en matière de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme
- Les Etats dont l'Indice de Perception de la Corruption de « Transparency International » est inférieur à 40/100
- Les Etats qualifiés de de non libres par le rapport « Freedom in the World » de « Freedom House »

Pour des raisons de diversification ou de couverture (de risque de change), les investissements dans des instruments de la dette publique émis par des metteurs de devises de réserve principales (non-EURO) (C'est-à-dire les Etats-Unis, le Japon, et le Royaume Unie) qui ne respectent pas les critères ci-dessus, sont autorisées jusqu'à concurrence de 30% (au total) du portefeuille. Ce seuil peut être temporairement dépassé en cas de conditions de marché extraordinaires.



Stratégie d'investissement

Quelle stratégie d'investissement suit ce produit financier et comment la stratégie est-elle mise en œuvre dans le processus d'investissement de manière continue ?

La stratégie d'investissement repose principalement sur une méthodologie responsable qui reprend les éléments suivants :

- Exclusion des industries et des entreprises controversées
- Comparaison des entreprises sur la base de critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) avec un investissement dans les titres dont les émetteurs ont une note de risque ESG supérieure à la moyenne et qui se classent dans les 40% supérieurs de leurs groupes de pairs
- De plus, le produit financier :
 - ✓ vise à promouvoir les entreprises qui ne sont pas actives dans le secteur des énergies fossiles (PAI 4)
 - ✓ vise à promouvoir les entreprises qui ne violent pas un des 10 principes du Pacte Mondial des Nations Unies (PAI 10)
 - ✓ vise à promouvoir les entreprises et les émetteurs qui ne sont pas impliqués dans des activités non-éthiques ou controversées tel que production d'armes controversées (PAI 14), énergie nucléaire, tabac et pornographie
 - ✓ vise à promouvoir entreprises et les émetteurs qui ne sont pas impliqués dans des activités avec des incidences négatives importantes telles que l'exploration de pétrole et de gaz arctique, l'extraction de pétrole à partir de sables bitumineux, l'extraction et/ou la production d'huile et/ou gaz de schiste ainsi que le charbon thermique
 - ✓ vise à promouvoir les investissements dans des pays ne connaissant pas de violations de normes sociales, au sens des traités et conventions internationaux, des principes des Nations Unies ou, le cas échéant, du droit national (PAI 16)

Investissement durable

- Un minimum de 10% du portefeuille dans des obligations vertes, durables ou sociales. La sélection se fera sur la base d'un alignement des obligations vertes, sociales ou durables avec les critères de l'ICMA, du CBI ou du LMA pour les obligations émises par des entreprises et sont soumis à un examen externe indépendant (par exemple, Sustainalytics). Une due diligence ESG est appliquée aux émetteurs/bénéficiaires de ces instruments et prend en compte les aspects environnementaux, sociaux et de gouvernance des projets financés.

Afin de respecter les caractéristiques environnementales et sociales promues par le compartiment, CapitalatWork applique une méthodologie responsable dénommée « Investissement Socialement Responsable ». Les investissements potentiels sont évalués pour s'assurer de leur alignement avec les critères définis dans cette méthodologie.



Proportion d'investissements

Quelle est la répartition prévue de l'actif pour ce produit financier ?

La proportion minimale du compartiment qui est utilisée pour promouvoir les caractéristiques environnementales et sociales est de 80%.

Un minimum de 10% des investissements sera réalisé dans des obligations vertes, sociales ou durables.

Veillez noter que pour ce compartiment, CapitalatWork investit dans des types d'actifs qui sont alignés avec des caractéristiques environnementales ou sociales, sur la base de la méthodologie ISR définie ci-dessus. Néanmoins, en raison du manque de fiabilité et de disponibilité des données pour certains types d'actifs (par exemple : dérivés, liquidités), CapitalatWork n'est actuellement pas en mesure d'identifier précisément les caractéristiques environnementales ou sociales avec lesquelles ils sont alignés. Par conséquent, CapitalatWork investit dans des actifs alignés avec des caractéristiques environnementales ou sociales dans une optique d'obligation de moyen. Veillez noter que dans tous les cas, les investissements potentiels seront évalués selon la méthodologie responsable définie par CapitalatWork.

Les 20% restant correspondent une proportion d'actif ayant pour finalité un pourcentage de cash ainsi que les investissements alignés avec la stratégie d'exclusion mais ne rencontrant pas les caractéristiques E/S. Cette catégorie peut également inclure des produits dérivés listés dans un but de gestion du risque de taux et de devises. La stratégie d'investissement telle que décrite ci-dessus ne s'applique pas à ces produits.



Contrôles des caractéristiques sociales et environnementales

Veillez noter que les controverses sont également évaluées pour les piliers « environnemental » et « social », même si la présente question ne concerne pas ces deux piliers.

CapitalatWork s'assure que les entreprises dans lesquelles nous investissons ne sont pas impliquées dans des controverses d'ordre environnemental, social ou de gouvernance. Les controverses liées à la gouvernance sont évaluées dans les domaines suivants :

- Incidents de gouvernance
- Incidents liés aux politiques publiques
- Incidents liés à l'éthique des affaires

Lorsqu'un incident a été détecté comme étant pertinent du point de vue ESG, il est classé et l'entreprise reçoit une note de 1 à 5 (1 = faible impact, 5 = impact significatif).

Chaque entreprise se voit ensuite attribuer un score général, qui correspond au plus haut niveau de controverse atteint parmi les éventuelles controverses en cours pour l'entreprise considérée. Ce processus permet de garantir que les controverses importantes ne passent pas inaperçues. CapitalatWork exclut les entreprises dont le niveau de controverse est de 5, et examine au cas par cas la nécessité d'exclure les entreprises dont le niveau de controverse est de 3 (significatif) ou 4 (élevé). Pendant le processus d'examen des controverses de niveau 3 ou 4, nous enquêtons sur les fondements de la controverse, son intensité et les parties impliquées. Nous décidons ensuite de conserver ou de liquider notre investissement dans l'entreprise en fonction de la sévérité de l'impact de la controverse.



Méthode

Notre méthodologie « Investissement Socialement Responsable » est fondée sur le cadre suivant :

(1) CapitalatWork utilise une méthode de sélection de titres « best-in-class ». CapitalatWork limite ses investissements aux titres dont l'émetteur s'est vu attribuer une note de risque ESG supérieure à la moyenne et qui se classent dans les 40% supérieurs de leurs groupes de pairs. Définis par Sustainalytics, ces groupes de pairs sont largement similaires à la classification officielle Global Industry Classification Standard (GICS). La note de risque ESG évaluée dans laquelle mesure le risque ESG d'une entreprise est considéré comme important et non géré. Les notes de risque ESG fournies par Sustainalytics sont présentées sur une échelle de 100 (plus mauvaise note) à 0 (meilleure note) et donnent lieu à des comparaisons entre les entreprises.

(2) Grâce à sa méthodologie d'évaluation des controverses au niveau mondial, Sustainalytics évalue l'implication des entreprises dans des controverses et incidents concernant divers enjeux ESG sur une échelle de 1 à 5, dans laquelle les controverses les moins graves appartiennent à la catégorie 1 et les plus sévères à la catégorie 5. Les investissements dans les catégories 1 ou 2 sont admissibles. Les investissements dans les catégories 3 ou 4 sont jugés appropriés, au cas par cas, après examen par les pairs de l'équipe de gestion. Les investissements dans des obligations dont l'émetteur relève de la catégorie 5 sont interdits. Il n'y a pas de pourcentage d'investissement minimum par type de catégorie.

Les enjeux E, S et G suivants sont intégrés au processus d'évaluation menant à la notation du risque ESG :

- Les facteurs environnementaux incluent les éléments suivants : Carbone – Activités « propres » ; Emissions, effluents et déchets ; Utilisation des ressources.
- Les facteurs sociaux combinent les éléments suivants : Droits de l'homme ; Capital humain ; Confidentialité et sécurité des données.
- Les facteurs de gouvernance couvrent les éléments suivants : Gouvernance d'entreprise ; Ethique des affaires ; Corruption.

(3) En complément le produit financier promeut des caractéristiques environnementales et sociales basées sur une sélection d'indicateurs d'incidence négatives sur des facteurs de durabilité.

Le produit financier :

- vise à promouvoir les entreprises qui ne sont pas actives dans le secteur des énergies fossiles (PAI 4)
- vise à promouvoir les entreprises qui ne violent pas un des 10 principes du Pacte Mondial des Nations Unies (PAI 10)
- vise à promouvoir les entreprises et les émetteurs qui ne sont pas impliqués dans des activités non-éthiques ou controversées tel que production d'armes controversées (PAI 14), énergie nucléaire, tabac et pornographie
- vise à promouvoir entreprises et les émetteurs qui ne sont pas impliqués dans des activités avec des incidences négatives importantes telles que l'exploration de pétrole et de gaz arctique, l'extraction de pétrole à partir de sables bitumineux, l'extraction et/ou la production d'huile et/ou gaz de schiste ainsi que le charbon thermique
- vise à promouvoir les investissements dans des pays ne connaissant pas de violations de normes sociales, au sens des traités et conventions internationaux, des principes des Nations Unies ou, le cas échéant, du droit national (PAI 16)

Investissement durable

- Un minimum de 10% du portefeuille dans des obligations vertes, durables ou sociales. La sélection se fera sur la base d'un alignement des obligations vertes, sociales ou durables avec les critères de l'ICMA, du CBI ou du LMA pour les obligations émises par des entreprises et sont soumis à un examen externe indépendant (par exemple, Sustainalytics). Une due diligence ESG est appliquée aux émetteurs/bénéficiaires de ces instruments et prend en compte les aspects environnementaux, sociaux et de gouvernance des projets financés.

Pour les investissements d'établissements publics, d'états souverains ou d'organismes supranationaux, CapitalatWork n'inclut que les émetteurs dotés d'un régime politique de qualité, démocratique et équitable, limite ses investissements aux pays membres de l'OCDE et exclut les émetteurs soumis à des sanctions substantielles telles que définies par les Nations unies et l'Union européenne.



Source et traitement des données

Le fonds utilise les sources de données suivantes :

1. Le processus d'exclusion utilise plusieurs sources de données telles que Sustainalytics et données fournies par les entreprises,
2. Le processus d'exclusion pour les comportements controversés utilise des données Sustainalytics, ISS,
3. Le processus de vote par procuration utilise des données tirées de processus internes,
4. Les scores ESG du fonds sont fondées sur les données de Sustainalytics.
5. L'évaluation du risque de durabilité par le fonds est fondée sur les données de Sustainalytics.
6. La sélection des obligations vertes, durables ou sociales se fait sur base des informations fournies par le Luxembourg Green Exchange



Limite aux méthodes et aux données

La principale limite à la méthodologie ou à la source de données est l'absence de divulgation par les sociétés. Comme beaucoup d'autres acteurs du marché financier, nous avons du mal à trouver des informations adéquates sur les principales incidences négatives. Pour surmonter ce problème, nous avons eu recours à plusieurs fournisseurs de données, puisque chacun a ses propres forces et faiblesses. Nous ne nous attendons pas à ce que le paysage des rapports produits par les entreprises change de façon importante avant l'introduction prévue de la CSRD en 2025.

En ce qui concerne la méthodologie, nous constatons souvent des divergences dans la façon dont les fournisseurs de données traitent certains sujets. Par exemple, pour les émissions de GES, certains fournisseurs combinent la déclaration d'entreprise avec des données modélisées. Il est fréquent de constater que les données déclarées peuvent varier d'un fournisseur à l'autre en raison de politiques contradictoires, d'assurance de la qualité et d'autres facteurs au cas par cas. Nous ne sommes pas les seuls à le penser, comme en témoignent les nombreux rapports d'associations sectorielles et d'organismes commerciaux comme EuroSIF et l'OICV sur la qualité et la transparence des produits de données ESG.

Nos objectifs environnementaux sont principalement liés à des thèmes plus mûrs, les armes controversées, les énergies fossiles et le respect des 10 principes du Pacte Mondial des Nations Unis. La divulgation est beaucoup plus importante aujourd'hui dans ces domaines et nous sommes donc en mesure d'évaluer une proportion satisfaisante de notre univers pour être en mesure d'effectuer des tâches comme les exclusions et les comparaisons entre le portefeuille et l'indice de référence.



Diligence raisonnable

CapitalatWork Foyer Group SA a intégré les aspects de durabilité des stratégies d'investissement dans des procédures et des processus de diligence raisonnable adéquats pour la sélection et le suivi des investissements, entre autres en tenant compte de l'appétit pour le risque de CapitalatWork Foyer Group SA et des politiques de gestion du risque de durabilité.



Politique d'engagement

Est-ce que la stratégie d'engagement fait partie de la politique d'investissement sociale ou environnementale ?

- Oui
 Non

CapitalatWork n'a pas l'ambition de jouer un rôle actif au niveau d'engagement et de vote avec ses investissements. Le contact se limite à des contacts avec le CFO ou le Investor Relations, dans le cadre d'analyse financière.



Lorsqu'un indice est désigné comme indice de référence pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier, «Indice de référence désigné »

Est-ce qu'un benchmark de référence a été désigné pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales ?

- Oui
 Non